

PROCES VERBAL N°2025/04

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, CHLASTA Patrick, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas, DE GUILLEBON Olivier.

Excusé : néant.

Absent : néant.

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Intervention de Monsieur Patrick CHLASTA président de Bonn'Art Café qui prend la parole au nom de Bonn'Art Café et de la Société de Chasse :

« Bilan de la fête patronale organisée cette année par les deux associations Bonn'Art Café et la société de Chasse (le comité des fêtes étant une association en sommeil depuis avril 2025) :

Satisfaction générale.

Très bonne collaboration entre les associations.

Dans le détail :

Visuel : très apprécié, clair et complet, revoir à l'avenir l'affichage de loin.

Samedi :

Soirée moules-frites : lieu très agréable (sous les tilleuls devant la salle des fêtes), très apprécié dans l'ensemble.

Bal trad : peu de danseurs et danseuses.

Dimanche :

Concours de pêche : petits soucis avec le plancher mais la société de pêche a réglé la réparation.

Pétanque : très grosse affluence.

Feu d'artifice : très apprécié, très grosse affluence.

Lundi :

Matinée bateaux : 17 bateaux, record ! enfants et adultes ravis (distribution de jetons pour la fête foraine).

Après-midi jeux de cartes : très grand nombre de participants.

Fête foraine : grande affluence, satisfaction des forains.

Financièrement :

Dépenses :		Recettes :	
Alimentation	1 549	Repas	2 890
Boissons	1 158	Buvettes	1 766
Fournitures	131		
Animation	250		
Communication	50		
TOTAL	3 138		4 656

Bénéfice : 1518 euros

Partagé à parts égales entre Bonn'Art Café et la société de Chasse, 759 euros chacun.

Les participants :

Satisfaction

Organisation à revoir pour l'an prochain, d'accord pour dire que ce n'est peut-être pas aux associations Bonn'Art Café et la Société de Chasse d'assumer la fête du village.

Pour rappel : les associations ont financé la fête sur leurs fonds propres, il n'a pas été touché aux fonds du comité des fêtes.

Pour 2026 la fête patronale est programmée du vendredi 21 août au lundi 24 août 2026

Bonn'Art Café : Bilan positif pour l'épicerie participative.

Le dernier livret a été présenté « hameaux et petit patrimoine de Bonnes » en même temps qu'une exposition d'aquarelles de Didier DELAPENA.

Festival « Au Fil de la Dronne » : bilan positif. Incertitude pour l'année prochaine du fait des élections municipales et d'éventuels changements de municipalité. Le thème proposé est « Arts dans la rue » expositions...

Les Arts au Jardin : Qualité de l'accueil, des exposants et des jardins. La navette a été assurée par des bénévoles.

Incivilité dans le bourg : une réunion a été organisée avec les parents puis Patrick CHLASTA a rencontré les enfants qui ont donné leurs propositions.

Une table de ping-pong a été achetée (1 556.39 € HT) dans un premier temps et sera installée dans le « petit bois » place de la Mairie.

Bilan des travaux :

- Curage du fossé à Jeanfièvre par l'entreprise DUPUY.

L'employé communal Pierre DIEUSAERT a ensuite dévasé sous les ponts.

La commune va demander un acompte sur la DETR du programme de réfection des deux ponts de Jeanfièvre pour l'étude de caractérisation des sédiments (1 340.00 € HT) et le curage du fossé (2 560.00 € HT)

- Rue de Farebersviller problème d'effondrement de la chaussée devant le numéro 11. L'entreprise ADAMY va faire un devis pour construire un mur de soubassement. Travaux prévus en 2026.
- Voirie : l'entreprise DUPUY effectue actuellement les travaux prévus (Route du Guillon, chemin du Pible, route du Massou, Chemin du Moulin, chemin du Breuil, impasse du Terrier). Plusieurs petits travaux ont été ajoutés au programme.

Décision : accord à l'unanimité du conseil pour voter un supplément de crédit si nécessaire pour financer ces travaux supplémentaires.

- Renaturalisation du stade : dossier retenu par la région pour une subvention. En attente des arrêtés. Travaux sur 2026.
- Sanitaire ancienne école : L'entreprise GOUWY est intervenue pour un montant de 1 419 € HT. Il reste à finaliser les travaux par les employés communaux cet hiver.
- Salle polyvalente : Le rafraîchissement des locaux a été fait par l'entreprise ADAMY pour un montant de 10 614.00 € HT. Il reste les grilles d'aération à commander par l'entreprise ADAMY et les stores à changer, Claire GEORGES se charge du choix et de la commande.
- Chaises pour l'église : la livraison devrait intervenir prochainement (50 chaises pour un montant de 4 600.00 € HT).

- Acquisitions foncières : Monsieur le Maire a signé les actes pour l'achat de terrains le long de la Dronne avec l'indivision JEANNETEAU et Monsieur MARONNAUD. Prévoir pour 2026 l'achat de terrains appartenant à Madame VILLECHENOUX.

- Assainissement collectif : Problème de pompes de relevage, comme souvent pendant les périodes de vacances, les pompes sont bloquées par des « lingettes » la société XYLEM qui assure la maintenance des pompes a préconisé un kit panier de dégrillage à 974.00 euros HT.

Monsieur CHANSEAU technicien de Charente eaux a déconseillé ce système car un panier avec une maille de 10 mm va tout récupérer et obliger la manutention de ce panier 2 fois par semaine et une maille plus grosse ne sera pas efficace.

Il est nécessaire de prévoir l'achat d'un système pour lever la plaque couvrant la pompe de relevage.

Prévoir un contrat de maintenance plus efficace pour la maintenance des installations de l'assainissement collectif (délai de dépannage).

Camping : recette 2025 : 2404.62€ - 2024 : 2710.75€ - 2023 : 3658.40 €

Convention broyeur communaux : les conventions relatives à la mise à disposition de trois broyeurs communaux sont arrivées à échéance. La communauté de communes a pris une délibération afin de renouveler cette convention pour l'ensemble des partenaires. Les grandes lignes de la convention restent les mêmes, seule la reconduction tacite a été intégrée dans l'article 18.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature de cette convention qui n'engage en rien la commune.

Décision : accord du conseil à l'unanimité pour la signature de la convention avec la Communauté de Communes.

Taille des arbres : tailler un tilleul sur deux rue du Périgord. Demander l'intervention de PASS pour la taille et le broyage des branches.

Restaurant « la Bonne adresse » : le 20 février 2024, un bail commercial dérogatoire a été signé pour une durée de 24 mois. Il convient de signer un nouveau bail au 1^{er} mars 2026.

Décision : accord du conseil pour signer un bail commercial à partir du 1^{er} mars 2026 en demandant à Madame Florence POLLACK de bien vouloir essayer de faire un dépôt de pain.

Colis des aînés : accord du conseil pour distribuer aux aînés (+ 65 ans) un colis de fin d'année.

Chèques cadeaux : Monsieur le Maire propose l'attribution à chaque employé communal d'un chèque cadeau de La Poste pour la fin d'année.

Décision : Accord à l'unanimité du conseil pour attribuer à chaque employé un chèque cadeau de 150 euros.

Monsieur le Maire a reçu **deux demandes d'emplacement pour Food Truck**

La première de Monsieur GAMBIER Aurélien habitant PALLUAUD pour un Food Truck (burgers artisanaux, américains, frites maison, dessert maison...).

La deuxième de Monsieur Aurélien PAPILLAUD habitant CHENAUD pour un Food truck pizzas napolitaines.

Décision : Avis favorable du conseil pour l'installation sur la place mais pas de branchement électrique nécessitant une grosse puissance et présence le jour de fermeture des restaurants.

Travaux route de la croix : le trou provoqué par un arbre tombé suite à la tempête de l'année dernière a été rebouché par la DDT avec du calcaire qui doit se stabiliser avant de goudronner.

Séance levée 20 h00

Le Secrétaire


Patrick CHLASTA

Le Maire



Stéphane BEGUERIE

